

RAPPEL DES CRITÈRES POUR ÊTRE MEMBRE *ACTIF*

- ✓ Être un **OSBL issu de la communauté**, incorporé ou en voie de l'être, ayant des structures et un fonctionnement démocratiques, dont:
 - une assemblée générale (AGA) qui permet le contrôle démocratique par ses membres et qui a le pouvoir :
 - d'accepter les rapports financiers et les rapports d'activités,
 - de décider des orientations de l'organisme
 - d'élire les membres du conseil d'administration (CA);
 - un **CA d'au moins 5 membres**;
 - un **CA indépendant du réseau public**.
- ✓ Être un organisme communautaire intervenant dans le domaine de la **santé et des services sociaux** sur le territoire de l'Estrie, lequel est défini avec **une vision élargie** qui inclut les facteurs ou déterminants qui influencent la santé et le bien-être.
- ✓ Avoir son **siège social sur le territoire de l'Estrie**.
- ✓ **Ne pas être bailleur de fonds des organismes communautaires**.
- ✓ Rencontrer plus précisément les caractéristiques suivantes, ou être en voie de les développer:
 - **Autonomie**: liberté pour un organisme, dans le respect des objets de sa charte, de déterminer :
 - sa mission, ses orientations, ses priorités,
 - ses règles et normes de régie interne, son fonctionnement, ses pratiques, ses modes de gestion,
 - la population qu'il veut rejoindre, le territoire de ses activités et son financement.
 - **Enracinement dans la communauté**: l'organisme doit impliquer les personnes de la communauté pour qui et par qui l'organisme existe.
 - Volonté d'**agir dans une perspective de changement social**: l'organisme communautaire, en plus d'assurer des services, développe ou participe à développer des activités d'éducation populaire, de conscientisation, de défense des droits et de mobilisation, en vue de travailler tant sur les causes des problèmes que sur les conséquences.

BASÉS
SUR LES
VALEURS
DE L'
ACA
ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME